



Date : 24/02/2019

3^{ème} RASSO jeunes 50 - 125 cc

à Sevrey

Règlement particulier

1 – PRESENTATION

Organisation du 3^{ème} rassemblement intitulé : « **3^{ème} RASSO jeunes 50 – 125 cc de Sevrey** »

Date de l'organisation : **le dimanche 02 juin 2019.**

Porteur du projet : Le Comité Motocycliste Départemental de Saône et Loire.
Organisateur technique : le moto-club Moto Sport 71.

Ce rassemblement proposera plusieurs zones d'activités réservées aux jeunes avec des petites cylindrées :

- Une démonstration de départs arrêtés par 2 participants.
- Une zone d'exposition de petites cylindrées (tuning, compétition, vendeur).
- Des stands de sécurité routière avec sensibilisation au Handicap, simulateur d'alcool et simulateur de produits stupéfiants.
- Un stand Moto Sport 71 avec présentation de nos activités.

2 – PARTICIPANTS

La démonstration de départs arrêtés est ouverte aux jeunes âgés au minimum de 14 ans (révolus) et au maximum de 25 ans (justificatif sur présentation de la carte d'identité).

La démonstration de départs arrêtés sera limitée à 150 participants.

Les jeunes mineurs devront présenter une autorisation parentale signée par un des parents.



Siège social : Chez Central Café, 42 Allée des Erables, Zone ACTISUD 71100 SEVREY
Tél. président Thomas GUERIN: 06 13 01 47 57, E-mail : motosport71@icloud.com

Adresse correspondance : Chez Eric BENEY, 30 bis allée de la combe des mineurs 71200 LE CREUSOT Tél. Eric BENEY: 06 70 24 40 88 Page 1 /5

3 – MACHINES ADMISES

- La démonstration de départs arrêtés est ouverte aux cyclomoteurs et motocyclettes de cylindrées inférieures ou égales à 125 centimètres cubes (cc).
- La machine devra avoir une carte grise pour la catégorie « promotion » et une attestation de propriété pour la catégorie « proto ».
- Catégorie « promotion » : véhicules à deux roues homologués et conforme pour la circulation sur la voie publique et ayant une carte grise.
- Catégorie « proto » : véhicule à deux roues dont les organes d'éclairage, de signalisation ont pu être enlevés et dont les caractéristiques techniques ont été modifiées rendant la circulation sur la route interdite. Les véhicules de type motocross ou enduro sont interdits.
- La machine ne devra pas présenter de défaut significatif remettant en cause la sécurité (freins, pneus, direction ...).
- La machine ne devra pas produire de bruit excessif (cela restera au jugement du contrôleur technique).

En cas de problème lors de le Rasso, le conducteur reste entièrement responsable de sa(ses) machine(s) et de ses(leurs) caractéristiques techniques indiquées sur son(ses) formulaire(s) d'inscription.

4 – VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

- Carte d'identité ou permis de conduire pour les autres.
- Autorisation parentale pour les mineurs.
- Acte de propriété ou attestation de propriété suivant la catégorie.
- Assurance du véhicule.

Lors de la manifestation, en cas d'accident d'un participant avec un autre participant ou une personne du public ou un membre de l'organisation, le conducteur est responsable de sa machine et des documents qu'il a présenté à la vérification administrative.





Équipement de sécurité :

- Casque homologué pour les véhicules à moteur, ne présentant pas de signe significatif de choc ou d'usure ou ne comportant pas un risque pour sa bonne utilisation (jugulaire absente ou détériorée),
- Gants homologués et en état.
- Dorsale (pouvant être prêtée par le club).
- Pantalon et blouson en tissus épais (au minimum jean ou équivalent),
- Chaussures fermées et maintenant bien les pieds ou bottes moto.

5 – HORAIRES

Accueil des participants à partir de 10H30

Début des départs arrêtés : à 11h30

Fin des départs arrêtés : à 17h00.

Les horaires pouvant être modifiés par l'organisateur technique dans le respect de l'autorisation administrative.

6 – DROITS D'ENGAGEMENT

Engagement 5€ par personne inscrite au Rasso, payable en espèce ou en chèque le jour de la manifestation.

7 – INSCRIPTION

L'inscription au Rasso vaut acceptation du règlement particulier dans son intégralité et adhésion à MOTO SPORT 71.

Les inscriptions se feront avec un des choix ci-dessous :

- Sur papier envoyé par voie postale à :
Moto Sport 71, 30 bis allée de la combe des mineurs 71200 LE CREUSOT.
- Sur papier déposé au magasin **British Avenue du pôle moto**.
- Sur fichier numérique envoyé par mail à : inscriptions@motosport71.fr

La date limite des inscriptions sera le lundi 20 mai.



Siège social : Chez Central Café, 42 Allée des Erables, Zone ACTISUD 71100 SEVREY
Tél. président Thomas GUERIN: 06 13 01 47 57, E-mail : motosport71@icloud.com

Adresse correspondance : Chez Eric BENEY, 30 bis allée de la combe des mineurs 71200 LE CREUSOT Tél. Eric BENEY: 06 70 24 40 88 Page 3 /5

8 – DEROULEMENT :

a) Démonstration de départs arrêtés :

Départ arrêté de 2 petites cylindrées (Véhicules issus de la même catégorie) côte à côte.

Ces départs ne donneront lieu à aucun classement ni chronométrage.

Zone de Run :

- Séparation en deux de la zone par des cônes de signalisation tous les 5 mètres.
- Largeur de la zone de démonstration : 6 mètres.
- Longueur de la zone d'accélération : 150 mètres.
- Longueur de la zone de freinage : 100 mètres avec mur de paille ou autre matériau ou objet amortissant les chocs.
- Longueur de la zone de regroupement : 25 mètres (derrière le mur amortissant avec entrée de chaque coté).

Gestion des départs et retours ;

- Départ toutes les 20 à 30 secondes.
Maxi 20 départs d'affilées avec regroupements en bout du tracé dans la zone dédiée à cet effet.
- Arrêt des départs pour retour des 40 participants maxi dans la zone avant le départ des 40 participants suivant.
- Reprise pour 20 départs et ainsi de suite.

Toute roue arrière (Wheeling) est interdite et pourra se conclure par l'exclusion du participant.

b) Stand sécurité routière:

Ce stand est géré et défini par de la DDT

- Simulateur d'alcool : (lunettes troublant la vue) sans aucune limite d'âge.
Par exemple : test de précision.
- Simulateur de stupéfiant : (lunettes troublant la vue) sans aucune limite d'âge.
Par exemple : Test de réflex.





c) La zone d'exposition :

Son but est de montrer ce qui se fait dans le domaine des petites cylindrées :

- Des petites cylindrées transformées (tuning).
- Des petites cylindrées de compétition.
- Des concessionnaires.

La zone d'exposition pourra donner lieu à un vote du public pour élire la plus belle, la plus originale, la plus modifiée.

d) Le stand de Moto Sport 71 :

- Présentation de nos activités de l'année.
- Présentation de l'école de moto.
- Questionnaire et enquête de satisfaction.

9- RENONCIATION A TOUT RECOURS CONTRE L'ORGANISATEUR :

Indépendamment des prescriptions de ce règlement particulier, chaque participant renonce à tous droits de recours contre l'organisateur, ses représentants ou préposés, soit devant les tribunaux, soit toute autre manière pour tous dommages auxquels ils pourraient être exposés en conséquence de tous actes ou omissions de la part de l'organisateur, représentants ou préposés, dans l'application de ce règlement ou de tous règlements qui pourraient être établis par la suite ou pour toute cause qui pourrait en découler.





10- ENCADREMENT - SECURITE :

Organisateur technique : Le moto-club : Moto Sport 71
Son président : Thomas GUERIN

Nombre d'officiels chargés de l'encadrement : 10

Le contrôle technique sera effectué par : Patrice SWIADEK ou toutes autres personnes désignées par l'organisateur.

La sécurité médicale sera assurée par : 2 secouristes et 1 ambulance.

L'organisateur technique

